



Ai je le droit de vendre un vehicule gagé a l etranger

Par **jp81_old**, le **16/12/2007** à **11:45**

bonjour, j ai mon véhicule qui est gagé par un huissier et j ai trouvé une annonce qui dit qu ils achètent tous véhicules même gagés et que c est legal car les voitures partent a l etranger .quesque je risque si je leur vend le vehicule le cas ou si l huissier vient a mon domicile merci de vos reponses

Par **jeetendra**, le **16/12/2007** à **12:48**

bonjours, le vehicule est gagé si vous le vendez si l'accord du creancier gagiste vous risquez des poursuites judiciaires, alors attention, bon dimanche

Par **jp81_old**, le **16/12/2007** à **13:01**

pourtant il me dise que c est legal et qu il ny a pas de risque .que le vehicule sort de france et qu il on tous les papiers qui prouve que c est legal . alors que faire cette société s appelle FLECHE NET si vous avez des renseignements dite moi merci